

Mairie
63490 Egliseneuve des
Liards

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 063-216301457-20240419-D2024-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le 12 avril à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 03/04/2024.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 8

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) : 0

Présent(s) : Mme Astride JOLY, MM VEZON, CHASSAING, PIALOUX, REDON, MORAKIS, HASLAY, BOYER

Absent(s) représenté(s) : Mmes BEAUMEL (pouvoir à M VEZON), BEAL (pouvoir à M MORAKIS), MM LACOURT (pouvoir à M BOYER)

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M PIALOUX

Délibération n°2024-13

Objet :

Vote du Budget Primitif 2024.

Après présentation et explication des différents chapitres et comptes par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'issue de ses délibérations, adopte à 9 voix POUR, le budget primitif de la commune de l'année 2024, qui s'équilibre comme suit :

- En recettes et dépenses de Fonctionnement à : 176 390.77 €
- En recettes et dépenses d'Investissement à : 45 237.16 €

Votes pour : 11 – Votes contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 12 avril 2024.

Le Maire,
Christophe VEZON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :